

5-MeO-DMT (N,N-DIMETHYL-5-METHOXY-TRYPTAMINE)

NOUVELLE IDENTIFICATION

Note d'information du 25 octobre 2004

Une nouvelle fois dans le cadre du dispositif SINTES, du 5-MeO-DMT été identifié dans un produit collecté. Il s'agit d'une poudre brune collectée en région parisienne fin septembre 2004 par l'équipe SINTES de Liberté. Ci-dessous, la description des collectes ainsi que

quelques informations complémentaires sur cette substance.



PRODUITS COLLECTES

Fin Septembre 2004, une poudre brune est collectée par l'équipe SINTES de Liberté, lors d'une importante fête techno. Elle est vendue 50 euros le gramme sous l'appellation « Yopo, Cohoba » et est supposée contenir du DMT. L'usager est un homme d'une trentaine d'année. Il consomme le produit en sniff et dit en avoir déjà pris par le passé. Les effets recherchés et ressentis sont des hallucinations. Selon la personne, la poudre a été préparée avec des ingrédients commandés sur Internet. L'analyse toxicologique est réalisée par le laboratoire de toxicologie de l'hôpital Fernand Widal à Paris. Elle met en évidence de la bufoténine et du 5-MeO-DMT, conformément au contenu annoncé de « Yopo » (graines d'*Anadenanthera peregrina* broyées).

En juin 2003 une première poudre a été collectée en Midi Pyrénées, par l'équipe SINTES de Graphiti, lors d'une soirée privée. Les 10 milligrammes de poudre étaient vendus 10 euros sous l'appellation DMT. Une personne a consommé le produit en le sniffant. Elle recherchait un effet d'introspection et a rapporté les effets suivants : empathie, hallucinations, introspection et un « *effet hypnotique* » qui ont duré environ 1 heure 30. La consommatrice a également présenté des nausées puis des vomissements. Le collecteur rapporte que par ailleurs, certains usagers du site fumaient le DMT. En juillet 2003, un autre échantillon de poudre blanche avait été collecté à la fin d'une fête. Le produit était vendu comme 5-MeO-DMT pour 30 euros les 15 mg. La quantité fumée serait de 15 mg environ. L'analyse de ces 2 produits a été réalisée par le laboratoire de toxicologie de l'hôpital Salvator à Marseille.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE 5-MeO-DMT

Le 5-MeO-DMT de même que le DMT fait partie de la famille des tryptamines qui sont de puissants hallucinogènes. Leurs principes actifs sont naturellement présents dans plusieurs plantes (*Anadenanthera perigrina* ; *Anadenanthera colubrina*, Yopo, Cohoba, Vilca ; *Acacia phlebophylla* ; *Mimosa hostilis* ; *Acacia longifolia*...). Le DMT est l'un des principes actifs de l'Ayahuasca (qui est à la fois une liane et une infusion aux effets hallucinogènes) composée d'un mélange de plantes et/ou substances chimiques (DMT purifié). L'utilisation sur l'ensemble du continent sud américain d'Ayahuasca, ou « vin des morts », « vin des

esprits » en médecine traditionnelle, shamanisme, sciences divinatoires remonte à la période précolombienne. Le 5-MeO-DMT est aussi naturellement présent dans le venin d'un crapaud du Mexique (*Bufo alvarius*). L'usage "récréatif" de 5-MeO-DMT a été décrit aux Etats Unis à partir des années 80.

1. Identité du produit

Nom commun : N,N-dimethyl-5-methoxy-tryptamine ; 5-MeO-DMT

Famille chimique : tryptamine

Forme : poudre

Statut légal : contrôlé en Allemagne (depuis septembre 1999).

2. Propriétés pharmacologiques

Voie d'administration : principalement fumé, sniffé. Délai d'action : court. Durée d'action : 1 à 2 heures.

Le 5-MeO-DMT est un hallucinogène qui se rapproche par sa structure chimique du DMT et de la psilocybine. En revanche, il est plus puissant que le DMT et actif dès les très petits dosages ce qui le rend potentiellement plus dangereux.

3. Effets recherchés par les usagers

Effets recherchés (A. Shulgin et sites d'usagers): principalement les hallucinations.

4. Effets observés et dangerosité

Les effets rapportés sur les sites d'usagers sont des hallucinations et distorsions visuelles qui surviennent très soudainement ainsi que des distorsions « psychédéliques » de la perception de soi, du temps, de l'univers... Les effets ne sont ni « euphoriques » ni « festifs ».

Les sites d'usagers mettent particulièrement en garde les personnes qui présentent une fragilité ou une instabilité émotionnelle. Ils rappellent que les sujets qui ont des antécédents personnels ou familiaux de schizophrénie ainsi que les personnes qui souffrent de problèmes psychologiques doivent être extrêmement prudentes avec ce type de produit « psychédéliques » qui risque de révéler ou de majorer des troubles psychiatriques latents. La prise concomitante de certains médicaments en particulier des IMAO (certains antidépresseurs) est décrite comme particulièrement risquée du fait de la potentialisation des effets du produit.

Comme avec toutes les substances capables de modifier l'activité cérébrale, les effets d'une consommation peuvent varier dans des proportions importantes selon les personnes. La prise d'hallucinogènes en particulier (LSD, AMT, DMT, 5-MeO-DMT...), peut avoir des effets très déstabilisants et potentiellement dangereux selon la sensibilité individuelle : expériences mystiques, distorsions angoissantes du temps et de l'espace, dissociation, perte d'identité.

Sur les sites d'usagers, les effets indésirables rapportés sont l'anxiété, des peurs paniques, des troubles de la concentration, des problèmes d'endormissement. Concernant le 5-MeO-DMT, le risque de surdose serait important du fait des très petites doses nécessaires, ce qui peut occasionner, des expériences très perturbantes suivies de troubles psychologiques persistants plusieurs semaines. Par ailleurs, le produit occasionne une irritation de la gorge et des bronches quand il est fumé.

Pour les tryptamines en général, des risques de tachycardie (accélération de la fréquence cardiaque) et d'hypertension sont rapportés.

Consommation et contextes d'usage

En France : la circulation de 5-MeO-DMT n'avait pas encore été rapportée. En revanche, la présence de DMT synthétique a été signalée par des observateurs du réseau TREND en décembre 99. Il était décrit comme extrêmement peu disponible, consommé dans des cercles très fermés d'initiés et d'expérimentateurs de produits « psychédéliques ». Il était peu ou pas accessible en dehors de ces cercles. « *Il semble être considéré comme dangereux du fait de ses effets hallucinogènes puissants mais présente aussi un intérêt pour les usagers du fait de la durée relativement courte de son action qui le rend relativement peu handicapant comparativement à d'autres substances hallucinogènes...* ». Il n'y a pas eu d'observation de consommation de DMT dans le cadre du dispositif TREND depuis.

En Europe : le 5-MeO-DMT a été détecté en Suède à cinq reprises entre 2000 et 2002, et en Finlande en 2000 et 2002.

5. Références

1. POISINDEX, Version CD-ROM Micromedex- 6200 S. Syracuse Way, Suite 300 Englewood, Colorado. 80111-4740.USA, 2003
2. SHULGIN A., PERRINE DM., SHULGIN A. Tihkal: The Continuation. Ed Transfor Press, Berkeley, 1999, 804p
3. SUEUR C., BENEZECH A., DENIAU D., LEBEAU B., ZISKIND C. Les substances hallucinogènes et leurs usages thérapeutiques. Partie 1. Revue de la littérature. Dossier documentaire toxibase. 1999. 28p.
http://www.drogues.gouv.fr/fr/pdf/professionnels/ressources/dossier_halluci.pdf
4. TOUFIK (A.), SARRADET (A.), GANDILHON (M.). « Tendances récentes. Rapport TREND ». mars 2000, Paris, OFDT, 2000, 99p.
5. BELLO (P.-Y.), TOUFIK (A.), GANDILHON (M.), GIRAUDON (I.), « Phénomènes émergents liés aux drogues en 2002 », rapport TREND - juin 2003, Paris, OFDT, 2002, 285p
<http://www.ofdt.fr/ofdt/rouge.htm>
6. GIRAUDON (I.), BELLO (P.-Y.), Regards sur l'ecstasy et d'autres produits de synthèse en France. Analyse de la base du Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de 1999 à la fin du premier semestre 2002, Paris, OFDT, 2003, 224 p.
<http://www.ofdt.fr/ofdt/bleu.htm>
7. GIRAUDON (I.). Ecstasy et autres produits de synthèse en France - État des lieux issu du dispositif SINTES 1999-2002. Tendances N°32, OFDT, septembre 2003.
8. GIRAUDON (I.), BELLO (P.-Y.), réseau SINTES. Informations récentes sur les produits de synthèse circulant en France - Les données du dispositif socio sanitaire de SINTES de juillet 2002 à septembre 2003. Tendances n° 34, OFDT, 4 p. Février 2004
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/tend.htm>
9. Yritia M, Riba J, Ortuno J, Ramirez A, Castillo A, Alfaro Y, de la Torre R, Barbanoj MJ. Determination of N,N-dimethyltryptamine and beta-carboline alkaloids in human plasma following oral administration of Ayahuasca. J Chromatogr B Analyt Technol Biomed Life Sci. 2002 Nov 5;779(2):271-81.
10. OTT J. Pharmahuasca: human pharmacology of oral DMT plus harmine. J Psychoactive Drugs. 1999 Apr-Jun;31(2):171-7.
11. Strassman RJ. Human psychopharmacology of N,N-dimethyltryptamine. Behav Brain Res. 1996;73(1-2):121-4.

Sites consultés : Erowid, Lycaeum